Rappel : les fonctions de l’entreprise



• Le chef d'entreprise est celui qui est responsable de l'entreprise et qui la dirige.

• Le service technique et production met en œuvre les moyens de production et de distribution pour fabriquer et distribuer les produits ou fournir les services attendus par les clients.

• Le service commercial et marketing s'occupe de tout ce qui concerne la vente des produits (biens ou services).

• Le service approvisionnement et achats s'occupe des commandes auprès des fournisseurs de l'entreprise.

• Le service administratif et financier s'occupe de toute la partie comptabilité et secrétariat de l'entreprise.

• Le service ressources humaines s'occupe de la gestion de l'ensemble des salariés de l'entreprise depuis leur embauche jusqu'à leur départ.

• Le service recherche et développement conçoit de nouveaux produits, s'occupe des brevets, surveille les innovations de la concurrence.

Remarque :

Suivant les entreprises, les différents services peuvent porter des noms différents de ceux ci-dessus, par exemple "service du personnel" au lieu de "service des ressources humaines".

La liste des services ci-dessus n'est pas exhaustive, et il est possible de trouver d'autres services dans une entreprise, comme par exemple le "service qualité".

Adil Mdaghri Alaoui